



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 6470

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du Centre de formation maritime (CFM) situé à Hourtin, en Gironde. Cette base, implantée à 70 kilomètres au nord-ouest de Bordeaux, est directement concernée par la professionnalisation des armées et la réforme du service national. Sa vocation actuelle est donc remise en cause et le début de sa « fermeture » serait pour 1999. Ce centre reçoit les appelés de la marine nationale et accueille en moyenne 1 800 apprentis marins par mois. Il compte environ 600 cadres permanents et constitue un ensemble très actif ayant des retombées directes et indirectes (emplois, fournisseurs, services, vie locale) très importantes. Sa disparition aurait des conséquences considérables et suscite de légitimes interrogations au sein de la population et des élus locaux. Cette ancienne base d'hydravions de l'aéronautique navale couvre 27 hectares en bordure du lac d'Hourtin, à proximité de l'océan. Outre les équipements inhérents à sa vocation militaire (salles de cours équipées de matériel informatique, stand de tir, etc.) ses infrastructures sont modernes et complètes. Véritable ville autonome, elle dispose d'un complexe sportif et culturel (piscine, gymnase, courts de tennis, deux cinémas...), d'un complexe d'hébergement de très grande capacité (parc de 20 maisons familiales, 2 800 lits, en chambres individuelles ou collectives), et de structures diverses vitales (cabinets dentaires, de kinésithérapie et de radiographie, infirmerie, foyer, cafétéria, restaurants pour près de 3 000 personnes ; ateliers mécanique, chaudronnerie, menuiserie, etc.). Compte tenu de l'importance économique et sociale de ce site dans un tissu rural fragile, et dans un souci d'aménagement du territoire, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement. S'agira-t-il d'une reconversion à caractère professionnel de l'armée de demain et quelles en seront les modalités ? La qualité et la localisation privilégiée de cet ensemble permettent de penser à une reconversion dans des activités civiles, publiques ou privées (le tourisme étant l'un des débouchés majeurs) aussi il lui demande si des études et évaluations sont en cours. En tout état de cause, il lui demande de faire procéder ou de rendre publiques toutes les hypothèses et d'engager une procédure de travail avec les élus locaux et la représentation nationale.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire est mise en oeuvre en trois étapes, durant la période 1997-2002 : adaptation des forces, évolution du dispositif de formation et de soutien, réorganisation du commandement et des structures territoriales. Devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le ministre de la défense a déclaré, le 25 juin 1997, que la réforme des services de soutien et de l'organisation territoriale des armées interviendrait au cours de la seconde période de la loi de programmation. Des études sont donc actuellement conduites en vue d'annoncer l'ensemble des mesures d'adaptation au cours du premier semestre 1998. L'avenir du centre de formation maritime, situé à Hourtin, sera examiné dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6470

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4127

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 37